



Communiqué de soutien suite au décès d'un manifestant exprimant son droit d'expression sur un projet auquel il entend s'opposer.

Une mort inexpiable

Une manifestation nationale de soutien au mouvement des opposants à la destruction de la zone humide du Testet dans le Tarn avait lieu le samedi 25 octobre.

Dans la nuit, des incidents graves et violents ont opposé gendarmes mobiles et opposants au projet du barrage de Sivens. Les manifestants ont du faire face à des tirs tendus de flash-balls et de grenades offensives.

Une de ces grenades a tué Rémi Fraisse, jeune étudiant toulousain dont le seul tort était d'être "armé" de ses convictions et d'une vive passion pour la nature.

Dix personnes ont été évacuées à l'hôpital, dont trois avec des blessures graves.

La CGT-INRA condamne vivement la répression brutale exercée par les forces de l'ordre à l'encontre des manifestants de Sivens, notamment l'usage d'armes de guerre sur des citoyens, et exige que toute la lumière soit faite sur les circonstances qui ont conduit au décès de Rémi Fraisse et que les responsables directs et indirects de ce décès soient poursuivis en conséquence.

La CGT-INRA dénonce une dérive dangereuse qui tend depuis plusieurs années à criminaliser les mobilisations sociales et citoyennes.

La mort violente d'un jeune homme dans l'exercice de son droit à exprimer ses convictions doit nous interpeller en tant que militants syndicaux attachés à la liberté de manifestation et plus globalement à l'existence d'un Etat de droit.

*" Ainsi, s'il suffit de deux jours de fièvre, pour que la vie paraisse perdue, et que le monde revienne tout entier (et que rien ne me grise si ce n'est le regret), au monde, moi, dans le vaste et muet soleil d'octobre, je ne saurais, mourant, que dire adieu..." Pier Paolo Pasolini*

Le Secrétariat National CGT-INRA, le 3 novembre 2014